



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TIM/2007/3  
27 juillet 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DU BOIS**

Soixante-cinquième session  
Genève, 8-11 octobre 2007  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**LA CEE ET LA FAO DANS UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL  
EN MUTATION: SÉANCE D'INFORMATION  
ET EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX**

Note du secrétariat

*Résumé*

Le présent document expose au Comité les faits nouveaux survenus dans un environnement international en mutation, afin qu'il en tienne compte pour ses propres activités et, s'il y a lieu, adopte une position sur les questions mentionnées. Les représentants des organes concernés seront invités à en rendre compte oralement au Comité.

## I. INTRODUCTION

1. Comme les années précédentes, le Comité est informé, au titre de ce point de l'ordre du jour, de l'évolution constatée dans un environnement international en mutation, afin qu'il puisse en tenir compte pour ses propres activités et, s'il y a lieu, prendre position sur les questions mentionnées. Le présent document rend brièvement compte des faits nouveaux survenus depuis octobre 2006. Les représentants des organes concernés seront invités à en rendre compte oralement au Comité.

## II. RÉSULTATS DES CONSULTATIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX RELATIFS AUX FORÊTS

### Forum des Nations Unies sur les forêts et liens avec les instances forestières régionales

2. À sa sixième session (février 2006), le Forum des Nations Unies sur les forêts a fixé quatre objectifs mondiaux relatifs aux forêts et a décidé d'œuvrer à leur réalisation avant 2015. Ces objectifs peuvent être résumés comme suit: inverser la perte de couverture forestière; renforcer les bienfaits économiques, sociaux et environnementaux liés aux forêts; accroître la superficie des forêts protégées et la proportion de produits forestiers provenant de forêts gérées écologiquement; inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement destinée à l'exploitation viable des forêts.

3. À sa septième session (avril 2007), le Forum a arrêté son programme de travail pluriannuel et adopté un instrument non contraignant concernant tous les types de forêts. Les propositions formulées à cette session ont été examinées par le Conseil économique et social en juillet 2007, mais les décisions officielles à cet égard ont été reportées. Sur la recommandation du Forum, l'Assemblée générale, à sa soixante et unième session, a proclamé 2011 Année internationale des forêts (résolution 61/193). La huitième session du Forum se déroulera à partir du 20 avril 2009, à New York.

4. Aux termes du programme de travail pluriannuel du Forum, «[l]es mécanismes, institutions, instruments, organisations et processus régionaux et sous-régionaux compétents sont invités à examiner les questions et les points de l'ordre du jour prévus pour chaque session du Forum et à transmettre au secrétariat un résumé de leurs délibérations bien avant la session suivante du Forum et ils sont encouragés à contribuer aux débats des sessions du Forum, conformément à leurs mandats respectifs» (E/2007/42, par. 7). Les bureaux conjoints du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts ont envisagé une contribution possible au huitième Forum des Nations Unies, de concert avec d'autres instances régionales, telles que la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, et le Comité sera informé oralement des progrès accomplis.

5. *Le Comité est invité à étudier comment la région de la CEE pourrait contribuer au huitième Forum des Nations Unies sur les forêts, compte tenu de l'invitation du Forum et des discussions précitées tenues avec d'autres instances régionales.*

### III. PARTENARIAT DE COLLABORATION SUR LES FORÊTS

6. Les 14 membres<sup>1</sup> du Partenariat de collaboration sur les forêts entendent renforcer ce partenariat volontaire dans le cadre de l'arrangement international sur les forêts, en particulier par des activités concertées et bien coordonnées au niveau régional et national. Cinq initiatives ont été prises dans le cadre du Partenariat:

- a) Le lancement du Service mondial d'information sur les forêts, qui recueille des informations essentielles (actualité, manifestations, publications, offres d'emploi provenant des partenaires, etc.) ([www.gfis.net](http://www.gfis.net));
- b) L'établissement d'un annuaire international sur les forêts;
- c) La création d'un répertoire d'informations sur le financement de la gestion durable des forêts;
- d) La constitution d'un groupe de travail de la simplification des rapports;
- e) Des travaux sur l'harmonisation de la terminologie et des définitions.

### IV. COLLABORATION FUTURE ENTRE LE COMITÉ DU BOIS, LA COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS DE LA FAO ET LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA PROTECTION DES FORÊTS EN EUROPE

#### A. Rappel

7. Depuis 1948, le Comité du bois et la Commission européenne des forêts collaborent activement. Ces deux instances coopèrent également avec la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe depuis le milieu des années 90, partenariat qui a été évoqué dans le cadre de la réforme de la CEE et encouragé par le Comité exécutif. Bien que leurs structures institutionnelles soient différentes, ces organismes s'emploient tous trois à promouvoir la gestion durable des forêts dans la région et organisent des groupes de travail, des séminaires et des ateliers sur des thèmes particuliers. La plupart des pays européens en sont membres. Les participants à leurs sessions sont tenus informés des plans de coopération, et les trois secrétariats collaborent étroitement. Le responsable de l'Unité de liaison de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe participe aux réunions des bureaux conjoints du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts.

---

<sup>1</sup> Organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts: Centre de recherche forestière internationale; FAO (Présidence); Organisation internationale des bois tropicaux; Union internationale des instituts de recherche forestière; secrétariat de la Convention sur la diversité biologique; secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial; secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts; secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; Programme des Nations Unies pour le développement; Programme des Nations Unies pour l'environnement; World Agroforestry Centre; Banque mondiale et Alliance mondiale pour la nature.

## **B. Faits nouveaux**

8. Ces dernières années, la coopération a été intensive, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de travail de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (13 projets sur les 27 inscrits au programme de la Conférence ont été exécutés avec le concours de la CEE et de la FAO), ainsi que l'établissement du *Rapport sur la gestion durable des forêts en Europe 2007* en vue de la Conférence ministérielle de Varsovie qui se tiendra en novembre 2007. La CEE et la FAO ainsi que la Conférence ministérielle ont contribué à ce rapport dans les domaines où elles disposent d'un avantage comparatif: cette collaboration a été saluée par les participants aux réunions intergouvernementales à la fois de la CEE/FAO et de la Conférence ministérielle, en tant que moyen d'utiliser efficacement des ressources limitées.

9. Il a par ailleurs été proposé qu'une session conjointe du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts, prévue pour 2008, soit étoffée et devienne une «semaine paneuropéenne des forêts», à laquelle participeraient également la Conférence ministérielle et l'Union européenne. Cette proposition a été examinée au premier semestre 2007 par les bureaux conjoints de la CEE/FAO lors d'une réunion commune avec le Comité général de coordination de la Conférence ministérielle, et lors d'une réunion du Comité permanent forestier de l'UE. Les quatre secrétariats tiennent des consultations sur la base des débats tenus et feront une proposition en septembre ou octobre 2007, qui sera soumise aux mécanismes intergouvernementaux, dont bien entendu le Comité du bois à sa session annuelle.

10. Il est également prévu de communiquer et de coopérer, pendant le processus d'examen stratégique de la CEE/FAO, avec la Conférence ministérielle qui élaborera parallèlement son propre programme de travail pour la période précédant la Conférence ministérielle d'Oslo. Bien que les modalités de cette coopération n'aient pas encore été définies, il a été convenu des principes de reconnaissance mutuelle et de collaboration.

11. Les possibilités d'officialiser la coopération avec la Conférence ministérielle, comme prévu dans le cadre de la réforme de la CEE, font actuellement l'objet d'un examen (voir ECE/TIM/2007/2).

***12. Le Comité est invité à examiner la coopération entre la CEE/FAO et la Conférence ministérielle, notamment les propositions qui seront soumises concernant la semaine paneuropéenne des forêts en 2008, et à approuver les futures activités à mener à cet égard.***

## **V. AUTRES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION**

13. Compte tenu de la nature intersectorielle et transversale des questions relatives au secteur forestier, la coopération et l'interaction entre la CEE/FAO et d'autres organismes mondiaux et régionaux sont fréquentes, et revêtent notamment la forme d'une collaboration à l'élaboration ou à l'examen de rapports et d'études, d'échanges de données, d'une participation à des réunions, d'une coordination d'activités prévues. En voici quelques exemples, parmi d'autres (coopération avec des organisations intergouvernementales seulement).

a) Commission européenne: coopération concernant la validation et la collecte de données (questionnaire commun sur le secteur forestier en collaboration avec EUROSTAT, incendies de forêts avec le Centre commun de recherche (Ispra)), études conjointes sur l'énergie

provenant du bois, mobilisation des ressources en bois (Direction générale entreprises et industries), participation à des réunions;

b) Agence européenne pour l'environnement: échange de données, examen mutuel en vue de l'établissement du rapport pour la Conférence ministérielle de Varsovie et étude sur la biodiversité forestière en Europe;

c) Institut forestier européen/Centre de recherche conjoint (Ispra): participation aux travaux concernant le programme de communication d'informations sur les forêts européennes;

d) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat: séances d'information sur son dernier rapport à l'occasion du Forum de politique générale (10 octobre 2007);

e) Organisation internationale des bois tropicaux: participation à la rédaction de certains chapitres de la Revue annuelle du marché des produits forestiers, interventions lors des discussions sur les marchés, échange de données.

14. La Section du bois de la CEE/FAO coopère également à d'autres activités de la CEE telles que l'énergie, le commerce, l'environnement et les ressources en eau. Un compte rendu plus détaillé de ces activités figure dans le document ECE/TIM/2007/2.

-----